Le Stan-Info

Octobre-Novembre 2019
Vol. 01 – Numéro 31

221, rue Centrale
St-Stanislas-de-Kostka
(Québec) J0S 1W0
450 373-8944

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES DE SAINT–STANISLAS–DE–KOSTKA

Mot du Conseil

Chers citoyens, chères citoyennes,

L'automne est à nos portes et nous vous présentons, dans cette édition, ce qui anime votre milieu actuellement.

Collecte des matières organiques

À la mi-aout, la distribution de bacs bruns a été effectuée sur le territoire de la Municipalité, et ce, en vue de la collecte des matières organiques qui commencera dès le vendredi 4 octobre sur l'ensemble de notre territoire.

Chaque résidence et chaque commerce desservis par la collecte des matières résiduelles se sont vus remettre 1 bac qui sera financé à même l'excédent non affecté de la Municipalité. Ainsi, aucun cout supplémentaire ne vous sera facturé pour ce bac. Si vous souhaitez vous procurer un bac supplémentaire, vous pouvez communiquer avec le bureau municipal. Celui-ci vous sera alors facturé au prix coutant.

Pourquoi cette collecte ?

Parce que nous jetons encore trop de déchets. En 2018, nous avons enfoui 357,24 kg de déchets par habitant. La cible à atteindre, pour 2020, est de 280 kg par habitant, représentant ainsi un écart de 77,24 kg par habitant pour notre Municipalité.

Lors du projet-vitrine réalisé dans les municipalités de Saint-Louis-de-Gonzague, de Sainte-Martine et de Salaberry-de-Valleyfield, la collecte des matières organiques a permis de récolter 190 kg par habitant. La participation de tous à la collecte des matières organiques permettra d'atteindre nos objectifs de diminution des matières résiduelles. Tout ce qui peut être réutilisé, recyclé ou composté ne doit plus se retrouver dans nos poubelles.

En diminuant les matières résiduelles et en atteignant les objectifs prévus au plan de gestion des matières résiduelles, la Municipalité se voit remettre une redevance pour sa performance, qui est alors remise sur la taxation afin de diminuer le cout pour les collectes. Il est donc important de changer les habitudes et de participer afin que, collectivement, nous puissions avoir une redevance pour les efforts et les objectifs atteints.

Comme vous pouvez le constater, la majorité des résidus qui se retrouvent dans nos poubelles sont compostables. Vous pouvez donc faire une différence et réduire l'impact collectif sur l'environnement

(suite à la page suivante)

MATIÈRES ACCEPTÉES ✔

- Os
- Viandes et poissons (crus ou cuits)
- Produits laitiers et fromages
- Oeufs et coquilles
- Pâtes alimentaires
- Céréales
- Fruits et légumes (pelures, noyaux, tiges)
- Feuilles
- Résidus de jardin, plantes et fleurs, mauvaises herbes
- Terre noire
- Copeaux de bois, sciure et petites branches (moins de 1 cm de diamètre)
- Aiguilles de conifères et résidus de taille de haie
- Surplus de coupes de gazon
- Pains et pâtisseries
- Écales de noix
- Restes de repas
- Aliments périmés sans emballage
- Sachets de thé
- Filtres à café et café moulu
- Papiers mouchoirs
- Papiers essuie-mains, papiers essuie-tout et serviettes de table
- Papier et carton souillés par des matières alimentaires (ex : boîte de pizza)
- Cheveux, poils d'animaux
- Vaisselle en carton (non cirée ou compostable)
- Litière et excréments d'animaux domestiques
- Cendres froides (refroidies au moins 72 heures)

MATIÈRES REFUSÉES ✖

- Sacs de plastique (même lorsqu'ils sont identifiés comme étant compostables ou biodégradables)
- Articles en cuir, textiles, vêtements
- Assouplissant textile en feuilles
- Charpie de sécheuse
- Bouchons de liège
- Dosettes de café
- Cendres chaudes, mégots de cigarettes et autres produits pouvant alimenter la combustion
- Couches et serviettes sanitaires
- Cure-oreilles, ouate, tampons démaquillants, débarbouillettes pour bébé
- Huiles à moteur, peintures et autres résidus domestiques dangereux
- Matériaux de construction (bois de charpente, aggloméré, stratifié et laminé)
- Pellicules de plastique, papier d'aluminium, papier ciré, styromousse
- Sacs d'aspirateur et leur contenu
- Tapis, moquettes
- Toutes les matières de plastique (même lorsqu'identifiées comme étant compostables ou biodégradables)
- Les matières recyclables (contenants de verre, de plastique ou de métal)
- Vaisselle en carton ciré (ex. : verre à café)

JOUR FÉRIÉ : FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX

Action de grâce : lundi 14 octobre

Table des matières

Mot du Conseil (suite) 2
Infos municipales 2-4
Service de prévention des risques et d'interventions d'urgence 4-5
Santé et mieux-être 6
Aménagement et développement 7
Bibliothèque 7
Loisirs et événements 7-9
Organismes régionaux 10-11
Environnement 12
Collectes 2019-2020 12

À LA MAIRIE

SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

Caroline Huot
Mairesse
mairie@st-stanislas-de-kostka.ca

Daniel Fradette
Conseiller – district no. 1
conseiller1@st-stanislas-de-kostka.ca

Jean-François Gendron
Conseiller – district no. 2
conseiller2@st-stanislas-de-kostka.ca

Louise Théorêt
Conseillère – district no. 3
conseiller3@st-stanislas-de-kostka.ca

Michel Taillefer
Conseiller – district no. 4
conseiller4@st-stanislas-de-kostka.ca

Réjean Dumouchel
Conseiller – district no. 5
conseiller5@st-stanislas-de-kostka.ca

Mario Archambault
Conseiller – district no. 6
conseiller6@st-stanislas-de-kostka.ca

Bureau municipal

221, rue Centrale
Saint-Stanislas-de-Kostka (Qc) J0S 1W0

Tél.: **450 373-8944**
Fax: **450 373-8949**

Heures d'ouverture
Lundi au jeudi de 9 h à 16 h
Vendredi de 9 h à 12 h
Fermé entre 12 h et 13 h.

Courriel: info@st-stanislas-de-kostka.ca
Site web: www.st-stanislas-de-kostka.ca

Municipalité Saint-Stanislas-de-Kostka:
www.facebook.com/ststanislasdekostka/

Bibliothèque Maxime-Raymond:
www.facebook.com/bibliomaximeraymond/

Camp de jour:
www.facebook.com/campjourststan/

Stan-Ados:
www.facebook.com/stanadolescents/

Conception et impression du journal:
© Les Publications Municipales
Sans frais: 1 877 553-1955

MOT DU CONSEIL (suite)

en mettant vos résidus alimentaires et vos résidus verts (feuilles mortes, plantes, mauvaises herbes, etc.) dans le bac brun.

Ce nouveau service municipal répond aux orientations de la Politique de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec qui vise la valorisation des résidus alimentaires et des résidus verts ainsi que leur bannissement de l'enfouissement.

Pour plus de détails, nous vous invitons à visiter le : www.jlefais.com ou à composer le 450 225-5055.

SUIVI – RÉSEAU D'ÉGOUTS SANITAIRES

À l'édition du Stan-Info d'avril-mai 2019, votre conseil faisait état de la situation sur le réseau d'égouts sanitaires et présentait un plan d'action des prochaines semaines et des prochains mois afin d'assumer un leadeurship municipal à la fois responsable et efficace en la matière. Aujourd'hui, nous vous partageons l'état de la situation sur ce plan d'action afin de vous tenir aux faits des différents développements :

1- Un mandat a été octroyé à la firme Assisto inc. le 7 janvier 2019 afin de réaliser une étude concernant les odeurs émanant principalement des bassins 4 et 5 du réseau (rue Brosseau et chemin du Canal). Dès février, la firme a entrepris le mandat d'analyse du réseau et, de façon plus intensive, en aout, un ingénieur a été attitré à notre dossier et s'est déplacé de façon hebdomadaire sur le territoire afin de constater les situations. Depuis le 21 aout 2019, nous mettons en œuvre une des recommandations directement au poste de pompage 4, à savoir l'ajout d'un produit « Bacta Gène ». Lorsqu'une situation d'odeur survient, il est possible de contacter directement la chef de division au 450 373-8944 poste 203 afin de lui faire part des détails et un suivi sera fait avec l'ingénieur au dossier ;

2- Un mandat de calcul de la capacité des stations de pompage, à la suite des ajouts en 2010 et 2011, a été octroyé en avril afin de valider si nos postes de pompage sont toujours en mesure de recevoir les débits calculés lors de la mise en marche du réseau en 2008 alors que des ajouts importants ont été faits en 2010 et 2011. Actuellement, l'analyse se poursuit selon tous les documents remis à la firme. Cette firme fera également l'analyse des différents bassins afin de voir où il y a un apport considérable en eau au printemps et les mesures pourront être prises par la Municipalité à la suite de ce rapport et des recommandations ;

3- À la suite du rapport et des recommandations de la firme précitée, un mandat sera octroyé afin de vérifier l'ensemble des branchements au réseau d'égouts sanitaires de chaque bassin. Les amendes stipulées au règlement 212-2007 s'appliqueront pour tous les branchements illicites effectués sur le réseau.

Soyez assurés que notre Municipalité ne ménagera ses efforts sous aucun prétexte et fera appel, au besoin, aux ressources requises, et ce, pour régler les problèmes qui prévalent depuis la mise en marche du réseau. Seulement au printemps 2019, les infiltrations parasitaires ont occasionné des couts de 89 693,61 $ afin de permettre le fonctionnement adéquat du réseau durant la fonte des neiges. Il faut donc agir, collectivement, afin d'éviter des couts récurrents annuellement.

Encore une fois, nous tenons à vous rappeler que le leadeurship assumé par l'administration municipale actuelle, en l'occurrence la direction générale et la direction de l'aménagement et du développement, permettra une gestion responsable et plus rigoureuse de notre réseau.

Nous vous souhaitons un bon commencement d'automne !

Votre conseil municipal

INFOS MUNICIPALES

TAXES MUNICIPALES RAPPEL

Veuillez prendre note que les comptes de taxes 2019 doivent être payés en totalité avant le **6 décembre** prochain afin d'éviter la vente pour non-paiement des impôts fonciers et scolaires.

Vous éviterez ainsi les inconvénients reliés au défaut de paiement (parution dans le journal et frais additionnels).

QUAI POUR L'ACCÈS AU LAC

Prenez note que le quai des baigneurs au bout de la rue Brosseau a été enlevé le 12 septembre. Le quai pour embarcations nautiques sera enlevé plus tard dans la saison, sans préavis.

STATION DE VIDANGE POUR VR

Nous vous avisons que la station de vidange pour les véhicules récréatifs (VR), située dans le stationnement de l'Hôtel de Ville, sera fermée à compter du 1er novembre.

RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE À 30KM/H DANS LE SECTEUR BAIE-DES-BRISES ET AJOUT DE NOUVEAUX OUTILS DE SIGNALISATION À SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

Dans le but d'améliorer la sécurité routière sur son territoire et ainsi prévenir les accidents de la route liés aux excès de vitesse, la limite de vitesse sera réduite à deux endroits dans la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka. Voici les rues visées par cette nouvelle limite de vitesse ajustée à 30 km/h :

- rue Hébert, dès le 3 octobre 2019 (entre le chemin Seigneurial et la rue Laframboise)
- rue Brosseau, dès le 4 novembre 2019 (entre le chemin de la Baie et la rue Hébert)

La Municipalité a également fait l'acquisition de nouveaux outils de signalisation pour réduire la vitesse sur certaines rues. Ces balises de sécurité flexibles et très visibles obligeront les automobilistes à ralentir. Voici les endroits où vous pourrez trouver cette nouvelle signalisation :

- rue Centrale - rue Maheu - rue Daoust - rue Hébert
- rue Laframboise - chemin du Canal - Petit-Rang

LA MUNICIPALITÉ MET EN PLACE DES MESURES AFIN DE RENDRE ACCESSIBLES SES SERVICES

Dans l'atteinte de la mission et de la vision identifiées au plan stratégique 2019-2023 adopté par la Municipalité, de nouvelles mesures ont été mises en place afin de rendre accessible, à tous les citoyens, l'ensemble des services, dans un esprit de proximité et d'écoute.

— Requêtes —

Depuis la fin de l'été, tous les bâtiments et les véhicules municipaux sont munis d'un cartable comprenant des formulaires de requêtes, de plaintes et de demandes de projets à adresser aux différents services de la Municipalité. Les citoyens peuvent donc, sans se déplacer directement aux bureaux de l'Hôtel de Ville, avoir accès à ces formulaires directement sur le territoire en rencontrant les employés. Les employés peuvent remplir avec les citoyens les différents documents et les rapporter directement aux services concernés. Les citoyens peuvent toujours accéder à différents formulaires sur le site Internet au www.st-stanislas-de-kostka.ca

« La Municipalité a pour mission de maintenir, coordonner et améliorer le développement sur son territoire. Dans la poursuite de cette mission, elle veille à assurer à ses citoyens des services de qualité aux meilleurs couts possible en tenant compte de leurs particularités propres et dans l'intérêt supérieur de la communauté. Les citoyens sont au cœur de cette mission et du développement de l'offre de services de la Municipalité afin que ces derniers tiennent compte de leurs besoins et de leurs particularités. Ces nouveautés, à la fois simples, permettent aux citoyens qui ne peuvent se déplacer d'avoir un accès rapide et direct à l'ensemble des services, sans passer par Internet ou la poste, en étant en contact direct avec les employés », de commenter Maxime Boissonneault, directeur général.

— Demande de projets —

Également, depuis cet été, les citoyens sont invités à présenter des projets à l'organisation municipale. Ces demandes, formulées par une description sommaire, la problématique et les justifications du besoin, les objectifs attendus ainsi que les contraintes et limites du projet, sont ensuite analysées par le service aux citoyens. Un travail de concertation de tous les services et employés se met ensuite en branle afin de voir la faisabilité du projet déposé par le citoyen et le présenter au conseil.

« La vision que nous nous sommes donnée est d'être une organisation humaine, orientée vers les citoyens et à l'écoute de ces derniers, qui sait se démarquer dans la région par l'atteinte des résultats optimaux dans chacune des sphères d'activités. La Municipalité compte sur son personnel qui a à cœur le citoyen en étant à l'écoute des besoins et des particularités de ces derniers. La présentation de projets ajoute cette écoute, ce qui permet à l'organisation de se démarquer dans la région par l'atteinte des résultats optimaux et répondant aux attentes exprimées par les citoyens. » de préciser la mairesse, Caroline Huot.

Depuis cette mise en place, huit projets ont été soumis à la Municipalité par des citoyens et des organismes. De ces projets, deux ont été réalisés cette année, deux sont actuellement en analyse par les services municipaux et quatre sont projetés pour une réalisation selon les disponibilités budgétaires.

Les citoyens qui désirent obtenir le formulaire pour présenter un projet peuvent écrire à l'adresse projets@st-stanislas-de-kostka.ca

DEUX NOMINATIONS À L'ÉQUIPE DE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ

À la suite de l'adoption de son plan stratégique 2019-2023, la direction générale de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a revu l'organisation interne afin de renforcer le service aux citoyens.

— Nominations —

Jinny Latulippe

À la suite de la révision de l'organigramme général par la direction générale en respectant les objectifs fonctionnels et organisationnels afin de présenter un organigramme qui responsabilise chacun des services de la Municipalité et ses employés en décentralisant la prise de décisions et en éliminant toutes les barrières hiérarchiques que l'on retrouve dans un organigramme conventionnel, le conseil municipal a procédé à la nomination de madame Jinny Latulippe au poste de chef de division, travaux publics et hygiène du milieu. Madame Latulippe est à l'emploi de la Municipalité depuis le 12 mars 2018.

« Dans ses nouvelles fonctions, et de concert avec la directrice de l'aménagement et du développement, madame Julie Rivard, elle sera appelée à planifier, organiser, diriger et contrôler les activités de construction, rénovation et entretien des édifices municipaux et équipements de voirie ainsi que du réseau d'égout. Elle mettra également en place tous les mécanismes de contrôle de qualité dans la réalisation quotidienne des tâches et des projets, et ce, dans l'intérêt d'améliorer les services et les processus et la satisfaction des citoyens », de commenter Maxime Boissonneault, directeur général.

Une seconde nomination a eu lieu, à savoir celle de madame Stéphanie Paquette au poste de greffière. Depuis le 19 mars 2018, madame Paquette est directrice du greffe, des affaires juridiques et des services aux citoyens à la Municipalité et le conseil municipal a choisi de séparer le rôle de directeur général et secrétaire-trésorier afin que les tâches du greffe soient accomplies de façon autonome par la titulaire du poste de direction du greffe.

Stéphanie Paquette

« Madame Paquette exerce tous les devoirs et charges de l'article 179 du Code municipal conformément au règlement relatif au directeur général de la Municipalité et, de plus, planifie, coordonne, dirige et contrôle les activités reliées aux affaires juridiques de la Municipalité. À titre d'experte-conseil dans son champ d'activités, elle est aussi responsable de fournir des informations et conseils juridiques sur la légalité des mesures et des gestes posés par la Municipalité aux élus et aux cadres, prépare les dossiers devant être présentés aux assemblées du conseil municipal et assure la tenue et le suivi de celles-ci. Sa formation en droit et son diplôme en droit notarial sont un atout pour notre Municipalité depuis les nouvelles charges dévolues par le gouvernement » de préciser la mairesse, Caroline Huot.

« Lors du mandat de réalisation de la planification stratégique 2019-2023, la direction générale avait pour mandat d'intégrer les ressources humaines dans les orientations et il n'est pas anodin, aujourd'hui, de retrouver ces nominations alors que cette planification stratégique a pour première orientation de renforcer le service aux citoyens en misant sur une gestion rigoureuse de ses ressources humaines, la compétence de son personnel et l'optimisation des politiques et des services. Tout passe par l'appropriation du travail de chaque employé, de prendre des décisions au quotidien, d'assumer des responsabilités et de faire le suivi de ses actions, le tout dans le dialogue et l'apprentissage constants.

Cette orientation et ces axes misent sur une mobilisation accrue du personnel afin de responsabiliser chacun, augmenter leur autonomie et favoriser le développement de carrière au sein de la Municipalité. » de conclure Maxime Boissonneault, directeur général.

SERVICE DE PRÉVENTION DES RISQUES ET D'INTERVENTIONS D'URGENCE

La Semaine de la prévention des incendies se déroulera du 6 au 12 octobre prochain sur le thème, « Le premier responsable c'est toi ! »

SAVIEZ-VOUS QUE...

Si un incendie survenait chez vous, en trois minutes, le feu et la fumée pourraient vous piéger. Augmentez vos chances de survie grâce à deux gestes concrets :

- Assurez-vous d'avoir un avertisseur de fumée qui fonctionne en tout temps ;
- Préparez le plan d'évacuation de votre résidence.

L'AVERTISSEUR DE FUMÉE

Les statistiques des 10 dernières années démontrent qu'en moyenne 50 décès accidentels surviennent annuellement lors d'incendies de bâtiments. Seulement 42 % des bâtiments incendiés étaient munis d'avertisseurs de fumée fonctionnels.

Le meilleur moyen de sauver votre vie et celle de vos proches

L'avertisseur de fumée constitue le meilleur moyen de sauver des vies. Vérifiez régulièrement son fonctionnement, qu'il soit à pile ou électrique.

- Remplacez périodiquement sa pile ou utilisez, si possible, une pile longue durée comme une pile au lithium.
- Ne retirez jamais la pile de l'avertisseur et ne le débranchez pas, même s'il se déclenche inutilement. Utilisez plutôt la touche de sourdine de l'appareil.
- Tout avertisseur de fumée doit être remplacé 10 ans après la date de fabrication indiquée sur le boitier. Si aucune date de fabrication n'est indiquée, l'avertisseur de fumée doit être remplacé sans délai *(Source : Code de sécurité du Québec (CBCS)).*

Comment choisir un avertisseur de fumée

- L'avertisseur de fumée à ionisation est le plus courant. Il s'installe près des chambres à coucher.
- L'avertisseur de fumée à cellule photoélectrique s'installe près de la cuisine, de la salle de bain et des appareils de chauffage, car il déclenche moins d'alarmes inutiles causées par les vapeurs d'humidité ou de cuisson.
- L'avertisseur muni d'une pile longue durée au lithium constitue un choix avantageux. La pile, située dans un compartiment scellé, a une durée de vie de dix ans.
- Si un occupant est sourd ou malentendant, il est recommandé d'installer des avertisseurs de fumée qui combinent une lumière stroboscopique et du son.
- Dans les constructions neuves, l'avertisseur de fumée doit être relié au système électrique. Il devrait idéalement contenir une pile d'appoint en cas de panne de courant.
- Le logo « ULC » du Laboratoire des assureurs du Canada doit apparaitre sur l'avertisseur de fumée, indiquant qu'il répond aux normes canadiennes.

En cas d'incendie :

- Sortez rapidement. Marchez à quatre pattes s'il y a de la fumée.
- Rendez-vous au point de rassemblement.
- Ne retournez jamais dans un bâtiment s'il y a de la fumée ou s'il est en flammes.
- Composez le 9-1-1 une fois dehors.

L'avertisseur de fumée ne détecte pas le monoxyde de carbone (CO) et l'avertisseur de CO ne détecte pas l'incendie. Procurez-vous les deux types d'avertisseurs ou un avertisseur qui détecte à la fois la fumée et le monoxyde de carbone, pour plus de sécurité, si vous possédez une ou plusieurs sources de monoxyde de carbone (CO).

CHANGEMENT D'HEURE, CHANGEMENT DE PILES

À l'approche de la saison froide et du changement d'heure, votre Service d'incendie vous rappelle l'importance de vérifier et de changer vos piles dans vos avertisseurs et détecteurs de fumée. Il serait dommage qu'une vie soit perdue pour avoir omis de poser un geste aussi anodin. Le retour à l'heure normale se fera dans **la nuit du 2 au 3 novembre 2019**. À 2 h du matin, nous reculerons l'heure pour un retour à l'heure normale de l'Est et gagnerons une heure de sommeil.

FAITES LE PLAN D'ÉVACUATION DE VOTRE DOMICILE

Le plan d'évacuation est un dessin de chaque étage de votre domicile destiné à faciliter l'évacuation des occupants en cas d'incendie ou d'urgence. En sachant par où et comment évacuer, vous mettez ainsi toutes les chances de votre côté.

Ce que contient le plan d'évacuation

- les sorties de secours ;
- les trajets pour se rendre aux sorties de secours ;
- le point de rassemblement situé à l'extérieur ;
- l'emplacement des avertisseurs de fumée, de monoxyde de carbone (CO) et des extincteurs portatifs.

Comment faire votre plan d'évacuation ?

Dessinez le plan d'évacuation de votre domicile en compagnie de toute la famille. Faites-en même un jeu avec les enfants.

Dessinez le plan d'évacuation de votre domicile sur le Web (https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/plan-evacuation-domicile.html), ou sur papier en utilisant la feuille quadrillée pour dessiner un plan d'évacuation.

Sur votre plan, indiquez :

- les fenêtres et les portes qui peuvent servir de sortie de secours ;
- deux trajets pour sortir de chaque pièce, si possible. Pensez aussi que la sortie habituelle de votre domicile peut être inaccessible en cas de feu, prévoyez donc une ou des sorties de rechange comme les fenêtres ou la porte-patio ;
- le point de rassemblement à l'extérieur. Choisissez un endroit accessible en toute saison qui évite d'avoir à traverser la rue et où vous serez visible par les pompiers à leur arrivée ;
- l'emplacement des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone (CO) ainsi que des extincteurs portatifs.

Pensez aussi à :

- planifier l'évacuation des bébés et des enfants. Les enfants de 12 ans et moins ont du mal à s'éveiller au son de l'avertisseur de fumée. L'intervention des parents pour les réveiller et les guider vers la sortie est souvent nécessaire ;
- planifier l'évacuation des personnes âgées ou handicapées. Évaluez l'aide dont elles ont besoin pour se réveiller, se déplacer, etc.
- comment joindre le 9-1-1 une fois à l'extérieur de votre domicile ;
- placer le plan d'évacuation à la vue de tous ;
- vous exercer à évacuer au moins une fois par année.

Comment évacuer si le feu prend ?

- S'il y a de la fumée, couvrez votre bouche et votre nez d'un linge mouillé et marchez à quatre pattes le long des murs pour respirer le moins possible de fumée toxique et mieux voir où vous allez ;
- fermez les portes derrière vous pour ralentir la progression de la fumée ;
- touchez les portes et les poignées du revers de la main pour détecter la chaleur avant de sortir de la pièce ;
- si la porte est chaude, placez au bas de celle-ci un drap ou tout autre tissu pour éviter que la fumée pénètre dans la pièce. Dirigez-vous vers la fenêtre pour sortir ou, si c'est impossible, pour être évacué par les pompiers ;
- ne retournez jamais dans un bâtiment en flammes. Rappelez-vous que seuls les pompiers ont l'équipement de protection nécessaire pour sauver une personne ou un animal coincé à l'intérieur d'une résidence en flammes ;
- composez le 9-1-1 dès que vous êtes sorti.

Lorsque le feu est éteint :

- n'entrez pas dans votre domicile sans avoir obtenu l'autorisation de personnes compétentes ; la structure pourrait s'écrouler.
- informez votre assureur et conservez tous vos reçus de dépenses occasionnées par l'incendie. Parmi ces dépenses, les frais additionnels engagés pour vous nourrir et vous héberger seront probablement remboursés par votre assurance habitation. De plus, des organismes communautaires peuvent vous offrir les services de première nécessité comme la nourriture, les vêtements et l'hébergement temporaire.

Source : Ministère de la Sécurité publique

GRATUIT POUR LES CITOYENS
PREUVE DE RÉSIDENCE DEMANDÉE

CLINIQUE DE VACCINATION

contre la grippe saisonnière

Jeudi 21 novembre 14 h à 19 h

Mardi 26 novembre 7 h 30 à 12 h

Centre socioculturel, situé au 221, rue Centrale

SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

Rendez-vous obligatoire au 450 395-3990

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

TRAVAUX, PERMIS OBLIGATOIRE

Il est important de communiquer avec la personne responsable de l'inspection municipale avant d'entamer des travaux (construction, rénovation, agrandissement, etc.) pour l'obtention du permis.

La Municipalité fait son possible pour délivrer les permis et les certificats d'autorisation rapidement, dans un délai maximal de 30 jours (nombre de jours de calendrier), lorsque la demande est complète.

PROPRETÉ DE L'ESPACE PUBLIC

Pour maintenir notre municipalité propre et belle, respectez votre environnement. Veuillez jeter vos papiers et déchets dans les bacs prévus à cet effet, et non pas sur la voie publique, ni dans les fossés.

Lors de travaux dans les champs ou sur votre terrain ou au moment de transporter du matériel ou de la machinerie, faites en sorte de garder les routes propres et sécuritaires.

RETOUR DE L'HIVER

Avec la saison hivernale qui approche, nous désirons vous informer que vous devez vous assurer que rien n'encombre toute portion de terrain donnant sur l'emprise municipale de la rue.

Lorsque vous déneigez vos entrées, assurez-vous de ne pas déposer de la neige dans la rue ou sur les terrains municipaux. Veuillez en aviser votre entrepreneur pour éviter que cette situation arrive. Pour des fins de sécurité, il est nécessaire de déneiger les sorties, balcons et terrasses adéquatement. Nous vous rappelons que les abris temporaires pour les automobiles sont autorisés à partir du 15 octobre jusqu'au 15 avril.

BIBLIOTHÈQUE

BIBLIOTHÈQUE MAXIME-RAYMOND

Bibliothèque Maxime-Raymond
117, rue Centrale
450 370-4650

HORAIRE RÉGULIER

Mardi : 9 h à 15 h **– NOUVEAUTÉ !**
Mercredi : 17 h à 20 h
Samedi : 9 h à 12 h

HEURE DU CONTE

Samedi 9 novembre à 10 h 30

ON DÉGUSTE DE LA BONNE BIÈRE... À LA BIBLIOTHÈQUE. Mercredi 20 novembre à 18 h 30 – GRATUIT !

La bière, cette boisson qui existe depuis plus de 10 000 ans, offre toute une panoplie de saveurs et d'arômes. Dans cette présentation, vous serez transportés à travers les différentes époques de fabrication de la bière ainsi que leurs méthodes de fabrication. Les différentes familles de bière seront présentées et une dégustation vous sera offerte pour vous faire vivre une belle expérience gustative de la bière.

JOURNÉES DE LA CULTURE 2019

Dans le cadre des Journées de la culture 2019, les élèves du service de garde de l'école primaire Notre-Dame-de-l'Assomption à Saint-Stanislas-de-Kostka ont créé une chanson avec l'artiste Mathieu Mathieu et la collaboration avec les élèves des services de garde des écoles primaires de la région.

Allez faire un tour sur la page Facebook de la Municipalité pour découvrir et écouter ce beau projet de création !

LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS

OFFRE DE SERVICES

PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN ET À L'ARROSAGE DE LA PATINOIRE

La municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka est à la recherche d'une personne ou d'une équipe de personnes désireuses de s'occuper de l'arrosage et de l'entretien de la patinoire.

Exigences :

- Au moins une des personnes de l'équipe devra avoir 20 ans pour présenter l'offre de services.
- Pour l'arrosage et l'entretien de la patinoire, le ou les candidats devront avoir une bonne forme physique.
- Être disponible selon un horaire variable, la température et les besoins de service.

Les soumissions présentées sous enveloppes scellées et identifiées doivent parvenir au bureau de la Municipalité **avant le 4 novembre 2019 à 11 heures,** et contenir :

A) L'offre présentée : Entretien et arrosage = montant forfaitaire

B) La liste des personnes affectées aux travaux : noms, âges, adresses

Pour tout renseignement supplémentaire : 450 373-8944 poste 206

Veuillez faire parvenir votre soumission en indiquant sur votre enveloppe :

Postes relatifs à la patinoire
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka
221 rue Centrale
Saint-Stanislas-de-Kostka, Qc J0S 1W0
450 373-8944

PICKLEBALL LIBRE

MARDI : 17 septembre au 3 décembre 2019
9 h à 12 h / 13 h à 16 h / 18 h 30 à 20 h 30
Centre socioculturel, 221, rue Centrale
Gratuit

BADMINTON LIBRE

MERCREDI : 18 septembre au 4 décembre 2019
9 h à 12 h / 13 h à 16 h / 18 h à 20 h 30
Centre socioculturel, 221, rue Centrale
Gratuit - Nouveauté 2 terrains

Association Québécoise des Loisirs Folkloriques Sud-Ouest

SUD-OUEST www.aqlfsudouest.com

Souper et soirée du temps des Fêtes à St-Stanislas-de-Kostka

Samedi 21 décembre 2019 à compter de 16 h

Centre socioculturel, 221 Centrale, St-Stanislas-de-Kostka

Souper et soirée: 25$ **(20$/membre AQLF Sud-Ouest)**
Soirée seulement (de 19 h à 23 h): 10$ **(GRATUIT pour les membres AQLF Sud-Ouest)**

Réservations obligatoires pour le souper avant le 18 décembre

Info: Rita Leduc 450 377-1654 | info@aqlfsudouest.com

Spectacles *Musique traditionnelle* *Sets carrés* *Chansons à répondre* *Chansons des fêtes*

SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

MULTI CARDIO

AVEC LYNE PAQUET

COURS OFFERTS GRATUITEMENT

ENTRAINEMENT EN SALLE
221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka

JEUDIS 9 H 30 À 10 H 30

24 OCTOBRE AU 12 DÉCEMBRE 2019

Pour plus d'informations: 450 373-8944 poste 206

SOUPER/SPECTACLE
SAMEDI 2 NOVEMBRE 2019
30$
CENTRE SOCIOCULTUREL
17 h 30
Billets en vente du 9 septembre au 31 octobre
450 373-8944 poste 206

Souper
Potage, poulet Marsala et
pomme de terre purée fleur d'ail parmesan, dessert.

TOURNÉE DES VIGNOBLES

Samedi 5 octobre 2019
9 h à 17 h 30

Lieu de départ et de retour au 221, rue Centrale

Vignoble Cortellino
Vignoble Le Marathonien
Cidrerie du Minot
Canard et Cie

20$ par personne
(inclut transport, visites et dégustations)
Pour le diner, veuillez prévoir un lunch.
Pains, pâtés, fromages ou autres.

Places limitées
Inscription jusqu'au 26 septembre
450 373-8944, poste 209

DÉPOUILLEMENT DE NOËL

DIMANCHE 15 DÉCEMBRE 2019

9 H À 12 H

221, RUE CENTRALE

CENTRE SOCIOCULTUREL

POUR LES ENFANTS DE 0 À 12 ANS

UN MONTANT DE 10$ PAR ENFANT EST DEMANDÉ POUR L'ACHAT D'UN CADEAU D'UNE VALEUR DE 30$.
FAIRE PARVENIR LE COUPON RÉPONSE ET LE CHÈQUE AU ;
221, RUE CENTRALE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

CHÈQUE AU NOM DE ; MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

DATE LIMITE: 04 DÉCEMBRE 2019

VOTRE ENFANT DOIT RÉSIDER À ST-STANISLAS-DE-KOSTKA ET ÊTRE PRÉSENT LORS DE CETTE JOURNÉE POUR RECEVOIR SON CADEAU

COUPON-RÉPONSE

Nom du parent : _____ Tél.: _____

Adresse : _____

Nom de l'enfant : _____ Âge : _____ Sexe : _____

Nom de l'enfant : _____ Âge : _____ Sexe : _____

Nom de l'enfant : _____ Âge : _____ Sexe : _____

UNE AMBASSADRICE, ÇA MARCHE!

« En tant que mairesse de Saint-Stanislas-de-Kostka, je porte le message à la population dans l'importance de soutenir nos établissements scolaires dans leurs activités. Je souhaite être un exemple pour nos jeunes dans l'importance de bouger et d'avoir un mode de vie sain ». Caroline Huot, mairesse de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka et ambassadrice de l'École Notre-Dame de l'Assomption.

Faites comme Madame Huot et tous les autres ambassadeurs qui ont décidé d'accompagner une école ou un centre dans leur sollicitation de dons dans le cadre du Marchethon collectif du 17 octobre prochain : appuyez l'école ou le centre de votre choix! Au nom des élèves de notre communauté scolaire, MERCI!

Donnez généreusement, **dès maintenant**! https://donecole.csvt.qc.ca/

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE DES TISSERANDS

SUBVENTION RÉNORÉGION POUR VOS RÉNOVATIONS

La MRC de Beauharnois-Salaberry, gestionnaire pour son territoire des programmes de rénovation de la Société d'Habitation du Québec (S.H.Q.), informe et rappelle aux citoyens qu'une nouvelle somme de 24 000 $ est disponible pour l'année 2019-2020 dans le cadre du programme RénoRégion.

Vous êtes intéressé(e)? Vous désirez en savoir davantage ? Vous pouvez consulter le site Internet de la Société d'Habitation du Québec à www.habitation.gouv.qc.ca ou contacter l'inspecteur accrédité et mandaté par la MRC, M. Giovanni Francese au 450 718-3256 ou à la ligne sans frais au 1 877 718-3437.

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE VALLEYFIELD

JOURNÉE DES PROCHES AIDANTS DU SUD-OUEST

Le Centre d'action bénévole de Valleyfield, en collaboration avec les Aidants naturels du Haut-Saint-Laurent, la Société Alzheimer du Suroît, le Parrainage civique de Vaudreuil-Soulanges et le Centre d'action bénévole du Grand Châteauguay, vous convient, femmes et hommes proches aidants, à la 16e édition de la Journée des proches aidants du Sud-Ouest.

L'activité, sous le thème *Santé-vous bien*, se déroulera le vendredi 8 novembre prochain de 9 h 30 à 15 h 30 au 222, rue Alphonse-Desjardins à Salaberry-de-Valleyfield. Au programme, conférence Dien Chan par Marjolaine Goulet suivie de *Méditation pleine conscience* par Marie-Josée Lebrun ainsi qu'une séance de Zumba animée par Sylvie Laberge. Un repas chaud sera servi.

Vous pouvez vous procurer un billet au cout de 10$ auprès des organismes participants.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous au : 450 373-2111.

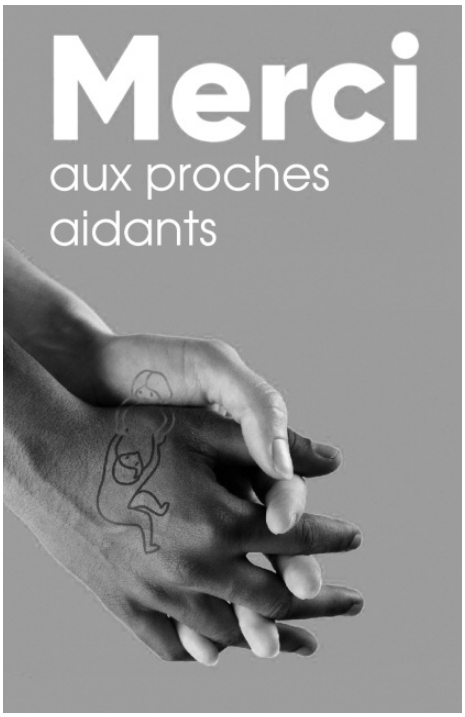

PROGRAMMATION D'AUTOMNE - CONFÉRENCES GRATUITES

17 octobre 2019 – 13 h 30
Conférence

Préparation à la retraite, par un conseiller en finances personnelles de la Caisse Desjardins

21 novembre 2019 – 13 h 30
Conférence

Yoga du rire, par Linda Leclerc de l'École du Yoga du Rire

12 décembre 2019 – 13 h 30
Conférence

Naturopathie et vieillissement par Iulian Mihaescu, naturopathe au Centre Phoenix Bleu

Toutes les conférences ont lieu au 95, rue Salaberry Ouest à Salaberry-de-Valleyfield

Inscription requise : 450 373-2111

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE VALLEYFIELD

CARREFOUR D'INFORMATION POUR AINÉS

Vous présente une conférence de

Me STÉPHANIE BERGERON, NOTAIRE

RÈGLEMENT DE SUCCESSION
Les mythes et réalités

Qui ne sera pas un jour touché de près ou de loin par le règlement d'une succession? Il n'est pas rare d'entendre des informations totalement contradictoires sur **les étapes à franchir lors du règlement d'une succession et sur leurs conséquences pour la famille**. Mais qui dit vrai?

Mardi, 19 novembre 13 h 30
Centre socioculturel
221, rue Centrale,
St-Stanislas-de-Kostka

Réservation obligatoire : 450 373-2111

Précédée de la présentation des services du Carrefour d'information pour aînés. Des bénévoles seront sur place pour répondre à vos questions.

MRC BEAUHARNOIS-SALABERRY

Début de la collecte du bac brun : Vendredi 4 octobre 2019

Prochaines séances d'informations :

Date : Jeudi 10 octobre 2019 • 14 h ou 19 h - durée: 60 minutes

Lieu : **Centre communautaire de Beauharnois - Salle Marie-Rose**
600 rue Ellice, Beauharnois - Local 115

Date : Mercredi 23 octobre 2019 • 14 h ou 19 h - durée: 60 minutes

Lieu : **Chalet du Parc Delpha-Sauvé (Édifice Jean-H. Besner)**
330, rue Victoria, Salaberry-de-Valleyfield

POUR TOUTE INFORMATION
Ligne info-bac: 450 225-5055

COLLECTE DE FEUILLES 2019

Avec la venue de la collecte de matières organiques, il vous sera possible de mettre les feuilles mortes dans votre bac brun. Il n'y aura donc plus de collecte spécifique pour les feuilles mortes.

Si votre bac brun est plein, vous pouvez vous procurer des sacs en papier en magasin. Assurez-vous qu'ils soient en papier spécialement conçu pour les feuilles mortes. Les sacs en plastique sont interdits. Les feuilles peuvent également être mises dans des contenants identifiés d'un V. Ces derniers seront alors collectés, lors de la collecte des matières organiques.

Notez que l'Écocentre de Salaberry-de-Valleyfield accepte également les feuilles mortes, les branches et les autres résidus de jardin. Nous vous rappelons qu'il est interdit de bruler vos feuilles.

Pour toute question :
MRC de Beauharnois-Salaberry -
Ligne info-bac 450 225-5055

Mise à jour
Calendrier des collectes 2019

OCTOBRE 2019

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE 2019

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE 2019

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Récupération
Déchets
Résidus alimentaires et résidus verts
Plastiques agricoles
Encombrants

Ligne Info Bac
450 225-5055

SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA